



Annonay le 25 août 2025 L'inspecteur de l'éducation nationale

A Mesdames et Messieurs les directeurs d'école, Mesdames et Messieurs les Enseignants, Mesdames et Messieurs les membres du Pôle ressource

NOTE DE SERVICE N°2: POLE RESSOURCE DE LA CIRCONSCRIPTION

Inspection de L'Education Nationale

Circonscription d'Annonay

Affaire suivie par IEN

Téléphone 04.75.33.71.21

Mél. :

ce.ia07-IENannonay@ac-grenoble.fr

> Adresse postale Rue Jacques Prévert 07100

> > Annonay

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Circulaire du 3 juillet 2025 fixant les orientations nationales pour la rentrée 2025
- Circulaire départementale du 27 février 2023 sur la poursuite de la scolarité dans le 1er degré
- Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 concernant les dispositions relatives au redoublement
- Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 concernant les missions des psychologues de l'éducation nationale
- Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 relative à l'Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap -Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves rencontrant des difficultés (Rased) et missions des personnels qui y exercent.

1. Rappel de quelques principes

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, enseignants référents et membres du RASED (psychologues scolaires et enseignants spécialisés). Il englobe le RASED dans un champ d'action élargi aux personnels sociaux et de santé de l'Education nationale et ses proches partenaires (équipe ASH, Infirmières, EMAS mais également DITEP, IME, CMP, CMPP). L'objectif de ces professionnels mobilisés dans le cadre du pôle ressource est d'accompagner les équipes dans la prévention et la remédiation des difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est en premier lieu prise en compte par chaque enseignant dans son action en classe.

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des PPRE, des PAP (Plans d'Accompagnement Personnalisés) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) au travers du MOPPS (documents de mise en œuvre du PPS).

Leur expertise est une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations avec les familles des élèves rencontrant des difficultés ou en situation de handicap. Dans certaines situations un suivi de l'élève peut être mis en œuvre.

Si les démarches administratives ont évolué (cf circulaire départementale du 27 février 2023 relative à la poursuite de la scolarité dans le 1er degré), le maintien dans un même niveau ne peut qu'être exceptionnel. Toutes les études montrent qu'à plus ou moins long terme les redoublements sont inefficaces voir néfastes aux apprentissages et parcours des élèves maintenus. Par ailleurs, toutes les mesures de droit commun doivent avoir été éprouvées avant que ne soit envisagé le maintien et qu'il soit proposé aux familles.

Les membres du pôle ressource ont toute latitude à être force de proposition pour contribuer à la réflexion des équipes autour de la question des parcours d'élèves. Aucun élève ne peut être maintenu dans un niveau inférieur hors procédure départementale.

2. Sollicitation et modalités d'intervention des maitres E et psychologues scolaires

Les enseignants sollicitent le RASED lorsqu'ils ont épuisé toutes les réponses au sein de la classe et du cycle, **notamment après la mise en œuvre d'un PPRE.** L'appui du pôle ressource sera sollicité en cas de difficultés **importantes et à risque de pérennisation** : adaptation à l'école (perturbations relationnelles ou affectives, problèmes de développement ou retards d'apprentissage).

Priorités:

Les interventions des maîtres E concerneront en priorité les **élèves du cycle 2** dans la perspective de la prévention et de l'aide au dépassement des difficultés scolaires importantes et de la maîtrise de la lecture. Des interventions auprès des élèves de grande section ou de cycle 3 peuvent être envisagées **à partir du 3**ème **trimestre**.

Secteurs et possibilités d'intervention :

Concernant l'aide pédagogique, chaque territoire d'intervention d'un maitre E peut être divisé en deux secteurs en fonction du niveau et des besoins des élèves. Les écoles de secteur 1 bénéficient d'intervention des maitres E auprès des élèves. Les écoles en secteur 2 peuvent bénéficier de journées de présence du maitre E dans l'école pour un travail d'observation et de réflexion avec l'équipe en conseil de maitres. Ces secteurs peuvent évoluer en cours d'année en fonction des besoins identifiés notamment au regard des résultats aux évaluations nationales. Les écoles de secteur 2 peuvent solliciter la circonscription en cas de besoin pour un accompagnement CPC.

Démarche:

Les équipes envoient au maitre E ou psychologue de leur secteur les fiches de demande d'aide ou le PPRE rédigé. En secteur 2 elles se coordonnent avec lui pour une participation à des temps de conseils dédiés à l'analyse des situations des élèves en difficultés.

Un calendrier sera fourni aux écoles par le maître E d'un territoire pour leur indiquer les périodes lors desquelles il pourra intervenir dans l'année. Pour les demandes de prises en charge pédagogique une date limite d'envoi des demandes est à respecter afin que leur traitement puisse s'effectuer dans de bonnes conditions (voir les modalités avec le maître E de votre territoire). Le support à utiliser est la fiche de demande d'aide ou le PPRE rédigé. Les parents de l'élève sont associés tout au long de la démarche.

IMPORTANT:

Les interventions des maitres E auprès des élèves doivent <u>privilégier les interventions</u> <u>massées et en co-intervention en classe sur de courtes périodes</u> (4/5 semaines). En cas de prise en charge externalisée d'un groupe, la durée ne devra pas dépasser une période sans qu'un bilan soit effectué. Il conviendra de mettre en œuvre des séances en fin de prise en charge en co-intervention au sein du groupe classe, pour faciliter le transfert des acquis et le retour au sein du groupe classe.

3- L'EMAS Nord Ardèche (Equipe Mobile d'Appui à la scolarisation)

L'EMAS a pour rôle de soutenir et renforcer l'école inclusive. Ses missions sont de participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un ou plusieurs élèves en situation de handicap et d'apporter appui et conseil à ces établissements en cas de difficultés. Elles peuvent être sollicitées directement par les écoles par mail (EMAS@folardeche.fr) ou via le pôle ressource. Il conviendra de mettre en copie la circonscription en cas de sollicitation directe.

4- Les réunions du pôle ressource concernant les EBEP

Une fois par période un temps de travail réunit l'ensemble des membres du pôle ressource (IEN, CPC, AESH référente, maitres E, psychologues, EMAS) pour une analyse partagée des situations d'élèves les plus complexes. Lorsqu'une école souhaite porter à la connaissance de cette instance la situation d'un élève elle peut solliciter au choix le maitre E de son secteur, le psychologue scolaire ou une conseillère pédagogique. Un retour sous forme de conseils ou d'accompagnement est construit.



• Psychologues de l'Education Nationale :

Nom : Manouck Bondaz Mail : Manouck.Bondaz@ac-grenoble.fr	Ecoles de : Font Chevalier elem et mat, Champ de Mars, Cordeliers, Vissenty elem et mat, Boulieu, Vocance, Vanosc, St Alban d'Ay, St Marcel les Annonay, St Clair, Villevocance, Roiffieux
Nom : Céline Boisson Mail : Celine.Stern@ac-grenoble.fr	Ecoles de : Cance-Malleval, Jean Moulin, Ripaille, Davézieux elem et mat, St Cyr, Vernosc, Quintenas, St Romain d'Ay, Ardoix, Préaux, St Jeure d'Ay, Satilleu, Eclassan
Nom : Margot Dumas Mail : Margot.dumas@ac-grenoble.fr	Ecoles de : Van Gogh, Daudet, Félines, Peaugres, Charnas, RPI Brossainc-St Jacques d'Atticieux, Limony, Serrières, Champagne, Peyraud, Andance, St Désirat, RPI Bogy-Colombier, Talencieux, Sarras, Arras

• Enseignants spécialisés à dominante pédagogique (E) :

Nom :	Ecoles secteur 1 :
Charreyron Marielle	Davézieux, St Cyr, Andance, Talencieux
Mail:	•
Marielle.Seauve@ac-grenoble.fr	Ecoles secteur 2 :
	St Désirat
Nom:	Ecoles secteur 1 :
Christine Cognet	Champagne, St Marcel-lès-Annonay,
Mail:	Boulieu-lès-Annonay, Peaugres, Félines
Christine.Cognet@ac-grenoble.fr	Ecoles secteur 2
	RPI Bogy ou Colombier le cardinal, St Clair,
	Charnas, Brossainc, Serrière, Limony
Nom:	Ecoles secteur 1
Pierre Girard	Malleval-Cance, Cordeliers
Mail:	Ecoles secteur 2
Pierre.Girard@ac-grenoble.fr	Roiffieux, Vanosc, Villevocance, Vocance
Nom:	Ecoles secteur 1
Guillaume Ronzon	Ardoix, Préaux, Satillieu, Quintenas, Sarras,
	Eclassan
Mail:	Ecoles secteur 2
Guillaume.Ronzon@ac-grenoble.fr	Arras, St Alban d'Ay, St Romain d'Ay, St
	Jeure d'Ay
Nom:	Ecoles secteur 1
Corinne Mourin	Van Gogh-Daudet, Vissenty
Mail:	Ecoles secteur 2
Corinne.Mourin@ac-grenoble.fr	Vernosc
Nom:	Ecoles secteur 1
Eléonore Vaissière	Jean Moulin, Font chevalier élémentaire et
Mail:	maternelle, Ripaille
Eleonore.Vaissiere@ac-grenoble.fr	Ecoles secteur 2